

KIBUNGO



549

TERRITOIRE

de

KIBUNGU.

RAPPORT ANNUEL 1946.

PREMIERE PARTIE.

RAPPORT ANNUEL 1946.

PREMIERE PARTIE.

L'ADMINISTRATION EUROPEENNE.-

CHAPITRE PREMIER.

STATUT DU TERRITOIRE SOUS MANDAT ET RELATIONS INTERNATIONALES.

III.- RAPPORTS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.

1°/ Avec le Congo Belge.

a) séances de contact entre les autorités du Territoire
et celles du Congo Belge.

N é a n t .

b) Relations commerciales.

N é a n t ;

RAPPORT ANNUEL 1946.

2°) Avec les territoires anglais.

Notes succinctes sur:

a) Rencontres entre les autorités territoriales du Ruanda et celles des territoires anglais.

N é a n t.

b) Relations commerciales.

N é a n t.

c) Emigrations saisonnières.

Dans le nord la principale voie d'accès vers l'Uganda et le Tanganika Territory reste Kakitumba.-

Dans le sud les passages les plus empruntés sont Rusumu Migeru et Kageyo.-

Les émigrants accomplissent en Territoires Anglais des séjours de six mois à 2 ans, ils y travaillent en ordre principal au service d'indigènes dans la plantation de café, cannes à sucre et cotons.-

L'exode de 1946 fut de moindre importance que celui de 1945, lequel fut inférieur à celui de 1944, il faut trouver comme explication de cet état de chose, le fait qu'une forte disette sévissait au delà de nos frontières, alors que chez nous, la situation vivrière était saine.-

imp : Mutindiki
Kabare

Ntambura

?
Ndama

RAPPORT ANNUEL 1946.

IV.- RELATIONS ENTRE LES INDIGENES DES DEUX RESIDENCES.

Notes succinctes sur :

a) Relations commerciales: participation des barundi aux marchés du Ruanda:

N é a n t.

b) Barundi travaillant dans les mines du Ruanda:

Géoruanda - Rwinkwavu	:	10
Minétain - Lugarama	:	0
Total		<u>10</u>

c) Relations entre chefs de l'Urundi et du Ruanda:

N é a n t.

d) Les sorciers étrangers continuant d'exercer une certaine influence en bordure de la ligne frontière. De fréquentes incursions d'indigènes des régions limitrophes du parc national de la Kagera, ont pour but le braconage, et plusieurs délits de chasses ont été signalés. Un garde du P.N.K. fut victime de voie de faits, et jetté dans la Kagera par des braconniers étrangers, qu'il poursuivait, il eut néanmoins la vie sauvée.

Rien d'autre à signaler.

e) Relégations:

N é a n t.

CHAPITRE II.

ORGANISATION ET PERSONNEL.

Organisation administrative:

N é a n t .

Occupation militaire:

1.-Le détachement de Kibungu comprend:

2 gradés
14 soldats

2.-Au cours de l'année sous revue, les troupes ont-elles
été appelées à intervenir pour le maintien de l'ordre?

N o n .

3.- Au cours de l'année sous revue, la Force Publique a-t-elle été utilisée pour l'établissement sanitaire (cordon sanitaire) ?

N o n .

Corps de Police autochtone

Sans objet.

POLICE DOUANIERE.

1°) Effectif:

6 policiers douaniers.-

2°) Salaires payés mensuellement:

131 frs- 140 frs- 140 frs- 149 frs- 166 frs- 184 frs.

3°) Nombre de prises effectuées:

17

4°) Valeur des prises:

a) brute:	11.172,80 frs
b) nette:	10.368,30 frs

5°) Renseignements divers:

Sur les dix sept prises faites en 1946, onze seulement ont donné lieu à ventes publiques. Les chiffres repris au quarto ci-dessus, n'expriment donc que les valeurs brutes et nettes des onze prises objets de vente. L'autorisation de vente pour les six autres prises n'est pas encore parvenue.

CHAPITRE III.-

POPULATION NON AUTOCHTONES.-

A.- POPULATION DE RACE EUROPEENNE.-

Population blanche (nationalité)

Nationalité	Fin 1946	Fin 1945 (chiffre du rapport précé- dent	Différence
Allemands	-	-	-
Américains U.S.A.	-	-	-
Anglais	4	7	- 3
Belges	47	49	- 2
Danois	-	-	-
Finlandais	-	-	-
Français	4	5	- 1
Grecs	-	2	- 2
Hollandais	3	2	↑ 1
Hongrois	-	-	-
Italiens	1	1	-
Luxembourgeois (C.D)	1	-	↑ 1
Palestiniens	-	-	-
Polonais	-	-	-
Portugais	-	-	-
Russes	-	-	-
Sédois	-	-	-
Suisses	5	3	↑ 2
Autres	4	-	↑ 4
	69	69	-

Population blanche (profession)

Agents agricoles	:	-
Agents de Sociétés et de Commerce	:	-
Agents d'affaires	:	-
Bouchers	:	-
Boulangers	:	-
Charpentiers - menuisiers	:	-
Industriels (pêcheries)	:	2
Comptables	:	1
Colons	:	-
Chefs de chantiers et conducteurs de travaux	:	-
Chirurgiens dentistes	:	-
Coiffeurs	:	-
Commerçants	:	-
Cordonniers	:	-
Médecins de Sociétés	:	1
Directeurs de Sociétés	:	-
Employés divers	:	-
Electriciens	:	5
Exploitants miniers	:	-
Entrepeneurs	:	-
Experts-comptables	:	-
Fonctionnaires et agents du Gouvernement	:	5
Fonctionnaires retraités	:	-
Fabricants de savon	:	-
Garagistes	:	-
Géomètres	:	-
Gérants ou agents de banques	:	-
Hôteliers	:	-
Journalistes	:	-
Ingénieurs agricoles	:	-
Ingénieurs des ponts et chaussées	:	-
Laitiers	:	2
Maçons	:	2
Mécaniciens.	:	-
		<hr/>
		16
		<hr/>
		<hr/>

A reporter

Territoire de KIBUNGU.

	Raport	:	16
Médecins missionnaires		:	1
Missionnaires		:	27
Pharmaciens		:	-
Prospecteurs		:	1
Représentants de commerce		:	-
Sans profession ou sans travail		:	24
Instituteurs		:	-
Tailleurs		:	-
Transporteurs		:	-
Total		:	<u>69</u>
			<u>-----</u>
			<u>-----</u>

Justification de l'augmentation ou de la diminution:

N é a n t.

B.- MULATRES.

	Masculins	Féminias	Total
En 1946	7	6	13
En 1945	7	5	12

A la connaissance de l'Administration, six mulâtres vivent sous la surveillance paternelle. Par contre, 7 autres sont abandonnés aux soins de la mère indigène; il s'agit des enfants suivants:

<u>Nom</u>	<u>Nom de la mère</u>	<u>Sexe</u>	<u>Age approx.</u>	<u>Résidence</u>
François	Nyirankwavu	M	13 ans	Murambi (Bug.O)
Caoli	Nyiramutara	M	9 "	Rwamagana
Jules	Mukaruzima	M	4 "	Rubona (Bug.N)
Madamisera	Kayiraba	F	3 "	Kazo (Gihunya)
Johanna	Kabuksha	F	1 "	Rwamagana
Madamisera	Nyirakayobe	F	1 "	Giseri (Buganza)
Jean Digard	-	M	5 "	Rwamagana (Bug.S)

Deux de ces enfants reçoivent un secours minime de la C.A.C. absolument insuffisant à leur subsistance et à leur entretien.

Les autres vivent dans le plus grand dénûment.-

C.- PUPULATION ASIATIQUE ET DE COULEUR.

Population asiatique et de couleur (origine)

Origine	1946	1945	Différence
Abyssins	1	-	↓ 1
Arabes	42	60	- 18
Béloutches	-	2	- 2
Hindous	6	6	-
Sénégalais	-	-	-
Autres: nés d'asiatiques avec femmes indigènes ou swahili.	34	24	↓ 10
	83	92	-9

Population asiatique et de couleur (profession)

Ajusteurs	:	:	-
Agents agricoles	:	:	-
Agents commerciaux	:	:	-
Agents du Gouvernement	:	:	-
Charpentiers	:	:	3
Chauffeurs	:	:	-
Clercs	:	:	-
Colons	:	:	-
Coiffeurs	:	:	4
Cordonniers	:	:	-
Commerçants	:	:	13
Hôteliers	:	:	-
Instituteurs	:	:	-
Maçons	:	:	-
Mécaniciens	:	:	-
Sans profession ou sans travail	:	:	70
Tailleurs	:	:	-
Transporteurs	:	:	-
Travail de l'ivoire	:	:	-
Total	:	:	83

Justification de l'augmentation ou de la diminution:

N E A N T .

Territoire de KIBUNGU.

B.- POPULATION NOIRE NON SOUMISE EN FAIT AU REGIME DES
CHEFFERIES.

Cette population comprend:

~~X~~ :
~~X~~ :

- 1°) les noirs résidant dans les centres extra-coutumiers:
- 2°) ceux engagés d'une façon permanente dans des entreprises minières, commerciales, industrielles-serviteurs d'européens-clerds et artisans travaillant pour le Gouvernement et prestant leurs services dans le territoire:

Hommes	:	1.167
Femmes	:	706
Enfants	:	<u>613</u>
Total en 1946		2.486
Total en 1945		416

=====

Justification de l'augmentation ou de la diminution:

Légère augmentation due à l'essor des mines "Géoruanda (anciennement mines "Moses) à Rwinkwavu.

L'augmentation qui est considérable semble provenir du fait que les contractés miniers n'ont vraisemblablement pas été comptés sous cette rubrique en 1945.

Beaucoup de mines en effet qui travaillaient en 1945 ont fermé leurs exploitations en 1946, ceci était de nature à faire baisser le chiffre de la population noire non soumise en fait au régime des chefferies.

=====

Territoire de KIBUNGU.

Renseignements sur les centres extra-coutumiers.

Territoire de	Centre extra-: Coutumiers de	P o p u l a t i o n			
		Hommes	Femmes	Enfants	Total
Kibungu	<u>Kibungu</u>	18	14	18	50
			18	20	
	<u>Rwamagana</u>	34	47	56	137
			47	54	
	Totaux	52	61	74	187

CHAPITRE IV.-

J U S T I C E .

1.- SERVICE ADMINISTRATIF.

2.- POLICE DE LA CIRCULATION.

Nombre de permis de circulation délivrés pendant l'année:

a) Permis à 10,-frs.(généraux) : N é a n t .

b) Permis à 1,-fr. : N é a n t .

3.- ETAT CIVIL.

En 1946, il a été dressé les actes d'Etat Civil suivants:

Actes de naissance : N é a n t .

Actes de mariage : N é a n t .

Actes de décès : N é a n t .

Actes autres : N é a n t .

Total : N é a n t .

5.- SUCCESSION :

A.- EUROPEENS.

1 En litige au 31-12-45	2 Inscrites pendant l'année sous revue 1946	3 Liquidées pendant l'année sous revue 1946	4 En litige au 31 décembre de l'année sous revue 1946	Observation

B.- ASIATIQUES.

1	2	3	4	

C.- INDIGENES.

1	2	3	4	
1			1	

Territoire de KIBUNGU .

II.- JURIDICTIONS.

I.- JURIDICTIONS REPRESSIVES .

F.- TRIBUNAUX DE POLICE .

1	2	3	4	5
En cours au	Inscrites du-	Classées ou	Jugées du-	En cours au:
1-1 de l'année	rant l'année	passées à d'	rant l'	31-12 de l':
sous revue 1946	sous revue	autres juri-	année sous	année sous :
:	1946	dictions du-	revue 1946:	revue 1946 :
:	:	rant l'année:	:	:
:	:	sous revue :	:	:
:	:	1946 :	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	58	-	58	-
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Note au sujet du chanvre à fumer:

N é a n t .

APERCUS GENERAUX SUR LA CRIMINALITE.

C.- JUGEMENTS PRONONCES PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE.

I.- Infractions prévues par le Code Pénal.

Chefs d'infraction	:Nombre de condamnés	
	: En : 1946	: En : 1945
Assassinat et tentative d'assassinat	-	-
Meurtre et tentative de meurtre	-	-
Coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner	-	-
Coups et blessures ayant entraîné une incapacité de tra- vail	-	-
Coups et blessures volontaires simples	10	4
Homicides et lésions involontaires	-	1
Epreuves superstitieuses et pratiques barbares	-	-
Violation de domicile	1	-
Imputation dommageable et dénonciation calomnieuse	-	-
Injures	-	1
Vols simples - complicités - tentatives	11	7
:is qualifiés ou avec viol.complic.-tentatives	-	6
Détournements frauduleux et abus de confiance	-	18
Détournements de main d'oeuvre	-	-
Esroqueries	2	1
Extorsions - vols frauduleux	-	-
Recels	-	-
Destructions et dégradations de constructions, arbres, récoltes (art.3,32	-	-
Concussion	-	-
Rebellion ou outrages et violences envers les dépositai- res de l'autorité ou de la Force Publique	-	3
Atteinte à la liberté des cultes	-	-

Territoire de KIBUNGU .

II.- Infractions punies par les lois particulières et plus
spéciales aux indigènes :

Chefs d'infraction	Nombre de condamnés	
	En 1945	En 1945
<u>Violation des décrets et règlements</u> <u>concernant :</u>		
Certaines mesures d'ordre général (décret du 24-7-1918)		1
Le contrat de travail : a) désertions	21	22
b) autres infractions	10	26
Le permis de résidence	-	1
Le permis de circulation pour commerçants ambulants	-	
Le permis de commerce	-	1
Le chanvre à fumer	-	
L'ivresse publique	-	
Les marchés	-	4
Protection des forêts et reboisements	-	
Protection des semences arbustives (café)	-	
L'extensions des cultures	-	86
Les voies de fait et violances légères	-	
La lutte contre les mal.épid.et endémiques	-	
Les jeux de hasard	-	
Les boissons fermentées indigènes	-	7
La destruction d'arbres, récoltes ou autres propriétés.	-	
Les impôts indigènes I.C.-I.S.-I.B.	2	2
La fraude douanière	-	
Le tapage nocturne	-	
La circulation nocturne	-	
La police de roulage	-	
La police des Mines (décret du 20-4-28)	5	1
La divagation des animaux	-	
Le dépôt d'ordures	-	
La falsification de denrées alimentaires	-	
Le coton	-	
La taxe d'abatage	-	

AMENDES TRANSACTIONNELLES:

a)

Territoire	Amendes transactionnelles infligées.			
	à des européens	à des asiatiques	à des indigènes	Total
Kibungu	1	5	62	68

b)

C h e f s d ' i n f r a c t i o n : Nombre d'infraction
: commises
: pour les : pour les
: non-indi- : indigènes
: gènes :

Coups et blessures volont.simples-art.4 C.P.L.II
 Outrages à des agent de l'autorité-art.50 C.P.L.II
 Destruction immeuble-art.3I C.P.L.I
 Vol simple
 Détention en usage d'une bascule non marquée-Ord.G.G.
 97/A.E. du 6-9-37 et du 25-5-25 art.8
 Achalandage ou entraves à la liberté de commerce-O.O.
 97/A.E. du 6-9-37 et 25-5-25
 Affichage des prix -Ord.120/A.E. du 2-12-1937
 Ord.15/A.E. du 22-3-1938(café vert humide)
 Ord.G.G.59/bis/Fin.du 4-5-32(plaque véhicule)
 Détention illicite arme à feu perfectionnée-décret du
 10-8-1892-art.9
 Police de roulage-ord.90/T.P.du 23-8-1937
 Immigration illicite-art.18de l'ord.du 8-3-1922
 Non radiat. ou déclarat. à la population-Ord.du 16-9
 Omission déclaration de naissance-D.du 4-5-1895
 Avoir hébergé indigène non muni de permis de rés.-O.
 78 du 17-2-1926
 Hygiène urbaine-Ord.46/Hyg.du 4-6-1926
 Tapage nocturne-Ord.G.G. du 16-9-1925
 Vente boissons alcooliques à des indigènes-D.du 23-7
 1922
 Ivresse publique-art.57 du 16-6-1939
 Abatage en dehors des abattoirs-Ord.2I du 30-8-1934
 Avance en argent ou en marchandises aux indigènes
 Circulation nocturne dans cités indigènes
 Refus de vendre des articles destinés à la vente
 Permis d'exploitation
 Occupation illégale de terres
 Hausse illicite des prix
 Tromperie
 Emploi dans transactions de poids prohibés(D.du
 17-8-10
 Construction en matériaux périssable ds.CC.(D.6-8-2
 Impôt indigènes. D. du 17-7-14 art.25 bis
 Organisation politique indigène du R.U.Ord.347/A.I.
 Art.9 et 11.
 Produits végétaux de cueillette et de culture
 Injures Art. 75 C.P.L.II
 Contrat de travail art.48.D. 16-3-22
 Essences forestières et arbustives Ord.G.G. du 9-4
 1915 - Art.4 C.P. art. 52
 Total

5	
13	
1	1
1	
7	
2	
4	

En Annexe
 Michel
 Pichon
 Faus

Territoire de KIBUNGU .

AMENDES TRANSACTIONNELLES :

a)

Territoire	Amendes transactionnelles infligées			
	à des européens	à des asiatiques	à des indigènes	Total
Kibungu	1	5	62	68

b)

Chefs d'infraction	Nombre d'infractions commises.-	
	pour les non indigènes	pour les indigènes
Coups et blessures volontaires-art.4 C.P.L.II	1	
Outrages à des agents de l'autorité-art.50 C.P.L.II		
Destruction immeuble-art.31 C.P.L.I		
Vol simple		
Détention en usage d'une bascule non marquée-Ord.G.G. 97/A.E.du 6-9-37 et du 25-5-25 art.8		
Achalandage ou entraves à la liberté de commerce-O.O.G. 97/A.E.du 6-9-37 et 25-5-25		
Affichage des prix -Ord.120/A.E.du 2-12-1937	1	
Ord.15/A.E.du 22-3-1938(café vert humide)	1	
Ord.G.G.59/bis/Fin.du 4-5-32(plaque véhicule)		
Détention illicite arme à feu perfectionnée-décret du 10-8-1892-art.9		1
Police de roulage-ord.90/T.P.du 23-8-1937		
Immigration illicite-art.18 de l'Ord.du 8-3-1922		
Non radiat. ou déclarat.à la population-Ord.du 16-9-25		
Omission déclaration de naissance-D.du 4-5-1895		
Avoir hébergé indigène non muni de permis de rés.-O. 78 du 17-2-1926		
Hygiène urbaine-Ord.46/Hyg.du 4-6-1926		
Tapage nocturne-Ord.G.G.du 16-9-1925		
Vente boissons alcooliques à des indigènes-D.du 23-7-1922		
Ivresse publique-art.57 du 16-6-1939		
Abatage en dehors des abattoirs-Ord.21 du 30-8-1934		
Avance en argent ou en marchandises aux indigènes		
Circulation nocturne dans cités indigènes		
Refus de vendre des articles destinés à la vente		
Permis d'exploitation		
Occupation illégale de terres		
Hausse illicite des prix		
Tromperie		
Emploi dans transactions de poids prohibés(D.du 17-8-10		
Construction en matériaux périssables ds.CC.(D.6-8-22)		
Total	3	

III.- REGIME PENITENTIAIRE.

La population pénitentiaire est en diminution de 0,5% sur celle de l'année antérieure.-

Cette faible diminution équivaut à un statu quo, celui-ci est régulier, les sources de criminalité étant restées les mêmes.

Le nombre de décès a été de 0 pour une moyenne de présence journalières de 18, la proportion est de 0% contre 0% l'année précédente.-

TRAVAUX exécutés aux bâtiments pénitentiaires:

Rechaulage des bâtiments- Les murs de la prison ont été haussés et garnis de tessons de bouteilles en vue de prévenir les évasions- Une seconde fosse a été construite pour y recevoir le débit des latrines. Aménagement du corps de garde- Achèvement des travaux de constructions de latrines à deux lunettes.

La ration journalière est composée comme suit:

Haricots :	429 grs.	par	détenu
Patates douces	1 Kg.	"	"
Bananes	200 grs	"	"
Viande	100 grs	"	"
Beurre	34 grs	"	"
Sel	15 grs	"	"
Bois	1 botte	"	"

EVASIONS:

Au cours de l'année 2 détenus évadés contre 4 l'année antérieure.

DICIPLINE:

B O N N E.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES DETENUS:

- 1) Travaux d'entretien du poste
- 2) Corvées bois et eau pour eux-même
- 3) Etablissement et entretien des cultures vivrières pour euxmêmes.

CENTRE DE REEDUCATION POUR DETENUS:

N E A N T.

=====
=====

MOUVEMENT DE LA POPULATION DES PRISONS.

Population		Prisonniers:	Evadés:	Décédés:	Libérés:	Libérés:	Transfé-	Moyenn
au 1/1/	au 31/12/	entrés au			sons	par ex-	rés à	des pr
1946:	1946	cours de l'			condi-	piration	d'autres	ences
		année			tion	de peine	prisons	jour-
								aliè-
								res.
17	11	148	2	-	1	142	9	18
11	30	148	-	-	7	134	14	19,14

CHAPITRE V.-

FINANCES PUBLIQUES.

III.- IMPOTS INDIGENES.

a) Impôt de capitation.

Nombre de contribuables ayant payé en 1946 pour
l'exercice 1945 aux taux de 26-50 et 80 Frs.

à 26 Frs	:	668
50 Frs	:	9
80 Frs	:	-
Total		<u>677</u>
		=====

Nombre de contribuables ayant payé en 1946 pour
l'exercice 1946 aux taux de 26,50 et 80,- Frs.

à 30 Frs.	:	33.287
50 Frs.	:	120
80 Frs.	:	34
Total		<u>33.441</u>

=====

MANDATS DE CONTRAINTE EXERCEEE DURANT L'ANNEE 1946.

1°) Pour l'exercice 1945 :	5
2°) Pour l'exercice 1946 :	3

CERTIFICATS D'EXEMPTION DELIVRES DURANT
L'ANNEE 1946 SUIVANT L'ARTICLE 5 DU DECRET
DU 17-7-1931:

1°) Pour l'exercice 1945:

suisant le 1° de l'art.5	:	-
suisant le 2° de l'art.5	:	-
suisant le 3° de l'art.5	:	-
suisant le 4° de l'art.5	:	-
suisant le 5° de l'art.5	:	-
suisant le 6° de l'art.5	:	-
suisant le 7° de l'art.5	:	-
suisant le 8° de l'art.5	:	-
suisant le 9° de l'art.5	:	-

2°) Pour l'exercice 1946:

suisant le 1° de l'art.5	:	-
suisant le 2° de l'art.5	:	-
suisant le 3° de l'art.5	:	-
suisant le 4° de l'art.5	:	-
suisant le 5° de l'art.5	:	-
suisant le 6° de l'art.5	:	-
suisant le 7° de l'art.5	:	-
suisant le 8° de l'art.5	:	-
suisant le 9° de l'art.5	:	-

2.200 vieillards ont été exemptés du paiement de l'I.O. exercice 1946.

=====

b) IMPOT SUR LA POLYGAMIE.-

Nombre d'acquits de l'exercice 1945 délivrés en 1946 aux taux de 20-50 et 65 Frs.

à 20 Frs.	:	25
50 Frs.	:	-
65 frs.	:	<u>-</u>
Total		25

Nombre d'acquits de l'exercice 1946 délivrés en 1946 aux taux de 22-50-65 Frs.

À 22 Frs.	:	2025
50 Frs.	:	8
65 Frs.	:	<u>3</u>
Total		2036

=====

c) IMPOT SUR LE BETAIL:

Acquits délivrés en 1946:

a) Exercice 1945: acquits à 16 Frs. : 1.868

b) Exercice 1946: acquits à 16 Frs. : 48.640-

=====
=====

Territoire de KIBUNGU.

Poste douanier	Nature de la marchandise	Poids net	Valeur
Kibungu	1°) <u>Importations:</u>		
	Tissus de toute nature	84 Kilos.	11.296,40.-
	2°) <u>Exportations:</u>		
	Café marchand café parche	-	-